

BAREME D'HONORAIRES

HONORAIRES TTC*

LOCATION	MODALITES (pourcentage, forfait, tranches)	A LA CHARGE DE
HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES Visites, dossier, rédaction de bail	8€ / m ²	Les honoraires et frais de location des locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés de moitié entre le propriétaire et le locataire
HONORAIRES DE LOCATION Etablissement état des lieux	3€ / m ²	
GESTION	MODALITES (pourcentage, forfait, tranches)	A LA CHARGE DE
SERVICE SERENITE	5,98% du montant encaissé mensuellement	Bailleur
SERVICE EXCELLENCE	7,18% du montant encaissé mensuellement	Bailleur
AVENANT DE BAIL	Forfait de 90 €	Demandeur

Dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, adresse du siège social. numéro SIREN/SIRET suivi de RCS et ville d'immatriculation. Numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle. Le cas échéant, montant de la garantie financière, nom et adresse du garant. Le cas échéant, la mention selon laquelle le franchisé ne doit recevoir aucun fonds, effet ou valeur autre que sa rémunération. Le cas échéant nom de l'établissement de crédit et le numéro du compte où doivent être effectués les versements et remises, les modes obligatoires de versement, la reproduction intégrale l'article 52 du Décret 72-678. Le cas échéant, le n° ORIAS

Qualité de commerçant indépendant, membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier

* TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

** Le montant TTC à la charge du locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal

à un plafond fixé par voie réglementaire

Honoraires au 10/01/2017

BAREME D'HONORAIRES



HONORAIRES TTC*

VENTE	MODALITES (pourcentage, forfait, tranches)	A LA CHARGE DE
Bien inférieur à 19 000 €	4 000 € TTC	Vendeur
20 000 € à 49 000 €	5 500 € TTC	Vendeur
50 000 € à 99 000 €	10 000 TTC	Vendeur
100 000 € à 199 000 €	7,5 % TTC	Vendeur
200 000 € à 299 000 €	7 % TTC	Vendeur
300 000 € à 399 000 €	6 % TTC	Vendeur
Supérieur à 400 000 €	5% TTC	Vendeur

Dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, adresse du siège social. numéro SIREN/SIRET suivi de RCS et ville d'immatriculation. Numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle. Le cas échéant, montant de la garantie financière, nom et adresse du garant. Le cas échéant, la mention selon laquelle le franchisé ne doit recevoir aucun fonds, effet ou valeur autre que sa rémunération. Le cas échéant nom de l'établissement de crédit et le numéro du compte où doivent être effectués les versements et remises, les modes obligatoires de versement, la reproduction intégrale l'article 52 du Décret 72-678. Le cas échéant, le n° ORIAS

Qualité de commerçant indépendant, membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier

* TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

Honoraires au 10/01/2017